

GUIDE D'INTEGRITÉ POUR LES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET CONSULTANTS

Ce guide s'applique également aux Partenaires du consortium.

Un message d'Arabelle Solutions:

Pour tout ce que nous entreprenons au sein d'Arabelle Solutions, nous appliquons un niveau d'intégrité sans faille et des standards de pratiques commerciales élevés, en particulier dans les relations avec nos fournisseurs, nos sous-traitants, nos partenaires de consortium et nos consultants (collectivement nommés ci-après «Fournisseurs»). La relation entre Arabelle Solutions et ses Fournisseurs est basée sur des pratiques légales, efficaces et équitables. Les Fournisseurs doivent donc se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables dans leurs relations commerciales, tel que le prévoit ce Guide d'intégrité pour les Fournisseurs, les Prestataires et les Consultants (nommé ci-après le «Guide»), dans le cadre de leurs activités avec Arabelle Solutions.

Ainsi, les Fournisseurs ont la responsabilité de garantir que leurs employés, représentants, fournisseurs, sous-traitants et eux-mêmes se conforment aux règles décrites dans ce Guide et aux obligations contractuelles envers Arabelle Solutions. Vous pouvez contacter un responsable Arabelle Solutions avec lequel vous travaillez ou tout membre de l'équipe Conformité, si vous avez des questions à propos de ce Guide ou des règles commerciales à respecter.

Responsabilités des Fournisseurs d'Arabelle Solutions:

En tant que Fournisseur d'Arabelle Solutions, vous vous engagez à :

Environnement de travail respectueux : (i) respecter les réglementations et les lois en vigueur en matière de salaires, d'horaires, d'heures supplémentaires, de recrutement et de contrats de travail ; (ii) permettre aux employés de choisir librement d'organiser ou de rejoindre des organisations de négociation collective, tel que prévu par les réglementations et lois locales en vigueur ; (iii) interdire et empêcher la discrimination¹, le harcèlement et les représailles et (iv) traiter tous les employés avec respect et équité.

Environnement, Santé et Sécurité : (i) vous conformer aux réglementations et lois en vigueur en matière d'Environnement, de santé et de sécurité (ESS) et aux exigences ESS spécifiques aux sous-traitants d'Arabelle Solutions ;(ii) mettre à disposition des employés un environnement de travail sain et sécurisé ; et (iii) ne pas nuire aux communautés locales. Si un logement est fourni ou aménagé, il doit respecter les normes de sécurité du pays hôte.

Travail forcé : Respecter les droits humains de vos employés et des autres dans vos activités et opérations commerciales pour Arabelle Solutions, incluant ce qui suit : (i) interdire le travail forcé, y compris le travail en prison ou en servitude et veiller à ce que les employés ne soient soumis à aucune forme de contrainte physique, sexuelle ou psychologique, d'exploitation, de violence, de coercition ou de traitement inhumain ou à d'autres formes de traite des êtres humains ; (ii) veiller à ce que les documents d'identité ou d'immigration d'un employé ne soient pas confisqués ou détruits ; (iii) permettre aux employés de mettre fin à leur emploi, pour quelque raison que ce soit, avec un préavis raisonnable ; (iv) veiller à ce que les frais de recrutement de tout type ne soient pas déduits du salaire des employés ou autrement facturés aux employés ; (v) interdire le recours à des pratiques de recrutement frauduleuses ou trompeuses ; (vi) veiller à ce que, à la fin de l'emploi, les employés soient remboursés pour leurs frais de transport de retour (pour ceux recrutés à l'étranger) ; et (vii) fournir aux employés des conditions d'emploi dans une langue qu'ils comprennent.

Travail des enfants et jeunes employés : (i) interdire l'emploi de travailleurs âgés de moins de seize (16) ans (ou l'âge légal local s'il est supérieur) et (ii) interdire l'emploi de travailleurs de moins de dix-huit (18) ans (ou l'âge légal local s'il est plus élevé) pour des travaux dangereux.

¹ Arabelle Solutions interdit la discrimination sur la base de toutes les caractéristiques protégées incluant la race, la couleur, la religion, les origines nationales ou ethniques, l'ascendance, le sexe (y compris la grossesse et les affections liées), le genre (y compris l'identité de genre et son expression), l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale, les informations génétiques, l'âge, le handicap, le statut de militaire et d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Travailler avec les gouvernements, paiements abusifs et relations avec les employés et les représentants d'Arabelle Solutions: Maintenir et appliquer (i) une politique exigeant le respect de pratiques commerciales licites, y compris l'interdiction de corruption ; (ii) l'interdiction d'offrir ou de fournir, directement ou indirectement, tout objet de valeur qui constituerait un « pot-de-vin », y compris, mais sans s'y limiter, les espèces, les cadeaux, les divertissements, les offres d'emploi ou d'autres types d'avantages à tout employé d'Arabelle Solutions, ses représentants, ses clients ou à tout représentant du gouvernement en relation avec tout approvisionnement, interaction ou transaction commerciale d'Arabelle Solutions; et (iii) accepter de fournir, sur demande, des justificatifs à Arabelle Solutions.

Droit de la concurrence : Ne pas partager ou échanger d'informations sur les prix, les coûts ou autres informations relatives à la concurrence, ni se livrer à une quelconque conduite collusoire avec un tiers en ce qui concerne une transaction ou un approvisionnement, en attente ou en cours, proposé par Arabelle Solutions.

Propriété intellectuelle : Respecter les droits intellectuels relatifs à la propriété d'Arabelle Solutions et de tiers, y compris tous les brevets, marques déposées, droits d'auteur et secrets industriels.

Sécurité et confidentialité : (i) respecter les droits à la vie privée des individus en collectant, en utilisant et en protégeant les Informations Personnelles d'Arabelle Solutions de manière responsable et conforme ; (ii) mettre en œuvre et maintenir des contrôles physiques, administratifs et techniques conformes aux normes d'Arabelle Solutions et conçus pour garantir la sécurité et la confidentialité des Informations Confidentielles d'Arabelle Solutions² afin d'empêcher la destruction, la modification ou la perte accidentelle ou illégale de ses Informations Confidentielles; et (iii) protéger les opérations et les installations du Fournisseur contre l'exploitation par des individus ou des organisations criminelles ou terroristes.

Contrôles commerciaux et douanes : Ne pas transférer les informations techniques d'Arabelle Solutions à un quelconque tiers sans l'autorisation expresse et écrite d'Arabelle Solutions et se conformer à toutes les lois et réglementations de contrôle commercial applicables en matière d'importation, d'exportation, de réexportation ou de transfert de marchandises, de services, de logiciels, de technologies ou de données techniques, y compris toute restriction à l'accès ou à l'utilisation par des personnes ou des entités non autorisées.

Contrôle financier et loi fiscale : S'assurer que toutes les factures et toutes les documentations douanières ou similaires soumises à Arabelle Solutions, ou aux autorités gouvernementales, ou évaluées par des tiers dans le cadre de transactions impliquant Arabelle Solutions, décrivent avec exactitude les biens et services fournis ou livrés et leur prix, veiller à ce que l'ensemble des documents, des communications et de la comptabilité soit exacte et honnête et à ne pas prendre part ou participer à des actions qui pourraient être considérées comme de l'évasion fiscale ou sa facilitation.

Approvisionnement responsable en minéraux : (i) adopter des politiques et établir des systèmes pour se procurer du tantale, de l'étain, du tungstène, de l'or et d'autres minéraux de terres rares auprès de sources qui ne financent pas directement ou indirectement des groupes armés en République démocratique du Congo ou dans les zones à risque élevé touchées par un conflit ; et (ii) fournir à Arabelle Solutions, sur demande, des données complémentaires sur votre chaîne d'approvisionnement en tantale, étain, tungstène ou d'autres minéraux de terres rares, sur une plateforme à désigner par Arabelle Solutions.

Conflits d'intérêts : Evitez tous les conflits d'intérêts ou les situations semblant constituer un potentiel conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient habituellement lorsque des intérêts personnels nuisent ou semblent nuire à la capacité du Fournisseur à exécuter le travail ou offrir les services sans parti pris. Les Fournisseurs sont supposés prévenir Arabelle Solutions si un conflit d'intérêt, avéré ou potentiel, se produit. Cela comprend toutes les situations de conflits entre les intérêts personnels des Fournisseurs et de leurs employés et les intérêts d'Arabelle Solutions.

²Les Informations Confidentielles d'Arabelle Solutions sont celles, créées ou collectées par Arabelle Solutions, qui risqueraient de lui nuire si elles étaient divulguées ou utilisées de manière inappropriée. Elles comprennent, sans s'y limiter, les Informations hautement Confidentielles et les Données Personnelles d'Arabelle Solutions.

Obtenir de l'aide - comment poser une question ou soumettre un alerte ?

Sous réserve des lois locales et de toute restriction légale applicable, chaque Fournisseur est tenu d'informer, de tout évènement en relation avec ce guide, affectant Arabelle Solutions, dans les plus brefs délais et dès connaissance de l'évènement, que la situation implique ou non le Fournisseur. Les Fournisseurs doivent également prendre les mesures qu'Arabelle Solutions peut raisonnablement demander pour aider à enquêter sur un tel évènement impliquant Arabelle Solutions et le Fournisseur.

Il est essentiel de soumettre rapidement : une question ou une alerte , en tant que Fournisseur d'Arabelle Solutions, comme suit :

- En contactant un responsable d'Arabelle Solutions, ou
- En envoyant un courriel à l'adresse à raiseaconcern@arabellesolutions.com, ou
- En contactant un membre de l'équipe Juridique ou Conformité d'Arabelle Solutions.

Remarque : Il n'est pas nécessaire pour les Fournisseurs d'avoir la certitude qu'une violation a été commise, mais plutôt de signaler une situation dès lors qu'ils estiment, de bonne foi, que des agissements inappropriés, un manquement à la loi ou à une politique se sont produits. Arabelle Solutions examinera dans le détail chaque situation soumise et entreprendra toutes les actions nécessaires et appropriées.

Arabelle Solutions interdit les représailles contre toute personne ayant soumis une alerte.
